



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 29 avril 2021

22 conseillers étaient présents :

Bernadette Chamoussin - Frank Chenal - Murielle Chenal - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducagnon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Sandrine Richel - Sabine Sellini - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet.

5 conseillers étaient excusés et/ou avaient donné pouvoir :

Georges Bouty (pouvoir à Michel Genettaz) - Azélie Chenu (pouvoir à Jacques Duc) - Marie-Pierre Rebrassé (pouvoir à Jacques Duc) - Laetitia Rigonnet (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Anthony Destaing).

2 conseillers étaient absents :

Marie Latapie - Robert Traissard.

* * * * *

A 18 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Amélie Viallet est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire propose un rajout à l'ordre du jour : « *Demande de subvention à l'Etat et au Conseil départemental pour la restauration de vitraux à l'Eglise d'Aime* ». Cet ajout est accepté à l'unanimité.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Avenant n°2 au contrat de délégation de service public du refuge de la Coire, à Granier

Madame le Maire donne la parole à André Pellicier, maire délégué de Granier.

André Pellicier rappelle au Conseil municipal le contrat du 1er mars 2016 de délégation de service public pour l'affermage/gardiennage du refuge de la Coire et de son annexe du Cornet, contrat qui doit s'achever le 30 juin prochain.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19, il propose un avenant à ce contrat pour prolonger celui-ci jusqu'au 30 septembre 2021 et permettre ainsi au délégataire d'effectuer la saison d'été 2021.

Il présente au Conseil municipal l'avenant n° 2 correspondant, qui complète l'article 19 (durée de la convention).

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'avenant n° 2 au contrat d'affermage gardiennage du refuge de la Coire et de son annexe du Cornet.

2 - Constitution de la commission de délégation de service public pour le refuge de la Coire, à Granier

Madame le Maire expose qu'il convient d'élire les délégués du conseil municipal qui siégeront à la commission de délégation de service public (art. L.1411-5 du CGCT) pour le contrat de délégation à renouveler sur le territoire de la commune déléguée de Granier, soit le refuge de la Coire et de son annexe.

Elle rappelle que le conseil municipal doit désigner cinq délégués titulaires et cinq délégués suppléants. Elle note qu'il a été proposé à Franck Chenal de faire partie de cette commission, afin que Granier puisse être représentée par 2 élus. Ainsi, elle propose la liste suivante :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
- Lucien Spigarelli	- Xavier Urbain
- André Pellicier	- Sylviane Duchosal
- Franck Chenal	- Anne le Mouëllic
- Rose Paviet	- Anthony Destaing
- Hervé Chenu	- Georges Bouty

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la constitution de la commission Délégation de Service Public (DSP) pour le renouvellement de la DSP du refuge de la Coire, comme suit :

5 délégués titulaires	5 délégués suppléants
- <i>Lucien Spigarelli</i>	- <i>Xavier Urbain</i>
- <i>André Pellicier</i>	- <i>Sylviane Duchosal</i>
- <i>Franck Chenal</i>	- <i>Anne le Mouëllic</i>
- <i>Rose Paviet</i>	- <i>Anthony Destaing</i>
- <i>Hervé Chenu</i>	- <i>Georges Bouty</i>

3 - Renouvellement de la délégation de service public pour l'exploitation du refuge de la Coire, appropriation du projet et lancement de la procédure

Madame le Maire redonne la parole à André Pellicier qui expose au conseil municipal que le contrat de délégation de service public (DSP) pour la gestion et l'exploitation du refuge de la Coire et de son annexe située au Cornet d'Arêches, commune déléguée de Granier, arrivera à son terme le 30 juin prochain. Un avenant n°2 au dit contrat doit autoriser sa prolongation jusqu'au 30 septembre 2021.

En effet, compte-tenu des délais pour mener à bien la procédure de délégation de service public, il convient dès à présent d'effectuer les formalités administratives nécessaires à son renouvellement, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, et selon la procédure de publicité et de mise en concurrence codifiée aux articles L. 3120-1 et suivants et R. 3121-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il précise que préalablement le Comité Technique a été consulté en date du 14 avril 2021 et a donné un avis favorable au principe de renouvellement de la DSP pour l'exploitation et la gestion du refuge de la Coire et de son annexe.

En conséquence, il propose au conseil municipal d'approuver le projet de gestion en Délégation de Service Public du refuge de la Coire et de son annexe selon le projet de convention valant cahier des charges joint en annexe, soit un nouveau contrat de 4 ans, moyennant une redevance annuelle progressive de 17 000 € en 2022, 18 000 € en 2023, 19 000 € en 2024 et 20 000 € en 2025.

Il propose également que le choix de l'offre soit effectué selon les critères suivants : références/expériences du candidat et moyens humains et matériels mis en œuvre pour le projet de gestion.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le lancement de la procédure de délégation de service public afin de trouver un nouveau délégataire pour le refuge de la Coire, et son annexe, commune déléguée de Granier, pour un contrat d'une durée de 4 ans.

Finances

4 – Exonération de loyers et redevances communales dans le cadre de la crise sanitaire COVID-19

Madame le Maire donne la parole à Pascal Valentin, adjoint délégué aux finances.

Pascal Valentin rappelle que du fait des décisions prises par le gouvernement de maintenir les commerces et les remontées mécaniques fermés en raison de la situation sanitaire liée au COVID-19, la saison touristique hivernale 2020/2021 a été marquée une nouvelle fois par l'arrêt de l'activité économique en station et vallée.

Il précise ainsi que l'ensemble des acteurs économiques de la commune, n'ayant pu ouvrir pendant toute la saison touristique hivernale ou ayant subi une activité réduite, qu'ils soient en altitude ou vallée, souffrent encore davantage cette année, d'une perte de chiffre d'affaires importante.

Dans ce cadre, il propose de renouveler l'action de soutien mise en place en 2020 qui était de – 20 % sur les loyers, et de réduire une nouvelle fois les loyers que la collectivité perçoit au titre des droits annuels de terrasses et de locations de bâtiments dont l'usage est destiné à l'activité touristique hivernale en altitude et vallée.

Pour ce faire, il propose de réduire les tarifs comme suit :

- Baux restaurants altitude et vallée (fermés) : - 80%
- Baux terrasses altitude (fermées) : - 80%
- Baux superette, laverie, conciergerie altitude (ouvertes avec activité réduite) : - 20%
- Baux terrasses vallée (fermées) : - 80 %

Pascal Valentin précise enfin que cette action de soutien représente un effort financier de 53 075 € pour la commune sur un produit annuel de 85 817 €. Il ajoute que certains bailleurs privés ont également fait un geste en faveur de leurs locataires.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la réduction des loyers communaux des commerces et services impactés par la crise sanitaire, comme suit :

- Baux restaurants altitude et vallée (fermés) : - 80 %
- Baux terrasses altitude (fermées) : - 80 %
- Baux superette, laverie, conciergerie altitude (ouvertes avec activité réduite) : - 20 %
- Baux terrasses vallée (fermées) : - 80 %

5 – Dispositif « Petites villes de demain en Savoie » : candidature d'Aime-la-Plagne et demandes de subventions auprès du Département de la Savoie

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'en parallèle du dispositif « Petites Villes de Demain » lancé par l'Etat fin 2020, le Département de la Savoie a engagé un dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie » afin d'accompagner les collectivités pôles de centralité de Savoie qui n'auraient pas été retenus dans l'appel à projets « Etat », ce qui est le cas pour Aime.

Les objectifs du dispositif départemental sont adossés à ceux fixés par l'Etat, et visent à conforter les centralités des pôles de moins de 20 000 habitants en Savoie, qui répondent aux critères suivants :

- Bourg centre identifié dans le cadre d'un SCOT
- Présence d'un collège
- Accès aux services publics identifiés dans le cadre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services aux Publics (SDAASP)

12 pôles ont ainsi été retenus au niveau du dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie ». Les thématiques pouvant être accompagnées sont variées : aménagement et renouvellement urbain, santé, équipements sportifs/culturels/associatifs, logement, cadre de vie, mise en valeur patrimoniale, numérique, mobilité et mobilités douces...

Une enveloppe de 3 millions d'euros de crédits spécifiques a été votée le 12 mars 2021 au niveau du Département de la Savoie et sera répartie selon des modalités restant à définir entre les 12 pôles de centralité retenus.

Les autres dispositifs d'accompagnement du Département (FDEC : Fonds Départemental d'Equipements des Communes / CTS : Contrats Territoriaux de Savoie...) pourront en parallèle être sollicités et se cumuler aux aides apportées via le dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie ».

Les projets qui seront présentés par la commune d'Aime-la-Plagne devront concerner le bourg-centre d'Aime, et s'intégrer dans les thématiques éligibles au dispositif (liste non arrêtée à ce jour) :

- Poursuivre de la réhabilitation et de la valorisation de l'Avenue de Tarentaise
- Patrimoine : projet « Aime à travers les siècles »
- Aménagements urbains : définition et mise en œuvre d'une signalétique communale

..Le Conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents, la candidature d'Aime-la-Plagne dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain en Savoie » et demande l'aide du Département de la Savoie sur les autres dispositifs qu'il met en œuvre (FDEC / CTS...).

II – Urbanisme et affaires foncières :

6 – Offre d'achat pour le chalet St Sigismond

Madame le Maire donne la parole à Anthony Destaing, adjoint délégué à l'urbanisme.

Anthony Destaing rappelle au Conseil municipal sa délibération du 06 juin 2019 par laquelle a été approuvé le principe de la vente du chalet communal cadastré section B n° 1500 lieudit "Pré de Foire" et de confier cette vente aux agences immobilières.

Il indique qu'une offre a été transmise à la Commune, de M. Chmakoff Igor, pour la vente de ce bien au prix de 370 000 €. Il propose au Conseil municipal d'accepter cette offre qui est la meilleure reçue.

Corine Maironi-Gonthier ajoute que compte tenu des frais d'agence, le prix perçu par la commune sera, en net vendeur, de 351 500 €.

Jacques Duc rappelle qu'un compromis de vente avait été passé le 29 octobre 2020, pour un montant de 380 000 euros. Il remarque que le prix est maintenant de 370 000 euros et il demande ce qu'il advient du compromis précédent.

Corine Maironi-Gonthier explique que *« le précédent éventuel acquéreur s'est dédit, pour plusieurs raisons : la proximité avec le musée St Sigismond pour la mise en œuvre d'une extension et la question des fouilles archéologiques, et un problème de financement. Le potentiel acquéreur n'a pas donné suite à cette offre et le compromis de vente est tombé. Le chalet a été remis à la vente au tarif de 380 000 euros. Nous vous proposons d'accepter la proposition à 370 000 euros, car cet éventuel acquéreur nous semble très motivé, avec une assise financière qui permet l'achat dans de bonnes conditions »*.

Jacques Duc demande ce qui avait permis, au départ, d'évaluer le prix de ce chalet à 450 000 euros.

Corine Maironi-Gonthier dit qu'il s'agissait de voir si ce bien trouvait preneur à ce montant. Cela n'a pas été le cas, c'est pourquoi le prix a été revu à la baisse, à 380 000 euros. *« L'emplacement de ce chalet est formidable, dit-elle, il y a également un certain nombre de m2 constructibles. Nous avons eu cette offre à 370 000 euros que nous avons choisi d'accepter. »*

Jacques Duc précise qu'il ne voit aucune objection à cette décision, mais souligne que la délibération de ce soir aurait dû faire état du compromis précédent, qui est tombé. *« Là, remarque-t-il, nous partons directement en 2019, en sautant toutes les étapes intermédiaires. Pour quelqu'un qui lirait uniquement cette délibération, il y aurait des étapes sautées dans la description... »*

Corine Maironi-Gonthier rappelle qu'aucune suite n'a été donné au premier compromis de vente. Jacques Duc indique qu'une délibération avait été prise pour ce premier compromis, et note qu'il aurait été normal de mentionner que cette première délibération devenait caduque. Corine Maironi-Gonthier précise à nouveau qu'elle a bien indiqué à l'oral qu'une offre à 380 000 euros avait été proposée puis acceptée, mais sans aller à terme.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre d'achat de M. Chmakoff pour le chalet communal de St Sigismond, cadastré section B n° 1500, au prix de 370 000 euros.

En aparté, Guy Ducognon demande d'étudier l'enterrement des réseaux autour de l'église St Sigismond et également d'avoir un réseau internet fiable dans tout ce secteur. Il propose d'utiliser l'argent de la vente de la maison pour cette réfection des réseaux.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que la somme de la vente du chalet est fléchée sur des projets patrimoniaux, comme cela avait été souhaité par les anciens locataires, M. et Mme Gimard.

Michel Genettaz confirme les remarques de Guy Ducognon au sujet des lignes qui ne sont pas encore enterrés sur le secteur de St Sigismond, et des problèmes de réseau internet. « Nous avons pris l'engagement, auprès de la SHAA qui a occupé le chalet de nombreuses années, de leur proposer des bureaux dans la Tour Montmayeur lorsque ce bien serait vendu. ». Il ajoute que cette question des réseaux peut néanmoins être étudiée.

III – Travaux et affaires forestières :

7 – Construction du nouveau Centre Technique Municipal : demande de subvention à la Région

Madame le Maire donne la parole à Michel Genettaz, adjoint délégué aux travaux.

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le projet de construction du nouveau centre technique municipal zone des Iles à Aime bourg, afin de rassembler tous les services techniques extérieurs.

Il indique que le montant des travaux est estimé à 2 200 000.00 € HT. A ce titre, il demande au Conseil municipal l'autorisation de déposer une demande de subvention à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'un montant maximum de 100 000 euros.

Corine Maironi-Gonthier précise qu'une autre demande de subvention a déjà été déposée auprès du Conseil départemental.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de construction du nouveau Centre Technique Municipal, et le plan de financement faisant apparaître une demande de participation financière de la Région à hauteur de 50 % du montant maximum subventionnable de 200 000 € HT, soit 100 000.00 € HT.

IV – Rajout :

8 – Demande de subvention à l'Etat et au Conseil départemental pour la restauration de vitraux à l'église d'Aime

Madame le Maire expose les projets éligibles à une subvention au titre de l'entretien de pièces de vitraux de 6 baies à l'église St Sigismond d'Aime. Elle précise que les vitraux ont été endommagés, et que malheureusement, ce n'est pas la première fois...

Elle précise que le montant des travaux est estimé à 3 750.00 € HT et présente le plan de financement correspondant.

Aides publiques demandées :

- Etat = 750.00 € HT
- Conseil départemental = 487.50 € HT

Autofinancement :

- Fonds propres = 2 512.50 € HT

Soit un total = 3 750.00 € HT

Jacques Duc demande si la dégradation des vitraux est liée à des incivilités. Corine Maironi-Gonthier répond affirmativement. Jacques Duc propose la mise en oeuvre de protections. Corine Maironi-Gonthier explique qu'il est envisagé de mettre en place une grille très fine, la réflexion est en cours, « ces vitraux sont remarquables, nous devons absolument les protéger », dit-elle.

Sandrine Richel souhaite savoir si les assurances peuvent prendre en charge ces dégradations. Corine Maironi-Gonthier explique qu'il n'y a pas de prise en charge.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet de plan de financement présenté pour la réfection des vitraux de 6 baies à l'église St Sigismond d'Aime.

Egalement, il dépose auprès de M. le Préfet de Région une demande d'aide au financement de 20 % et auprès du Conseil département une demande d'aide au financement de 13 % pour ce dossier.

V – Informations :

9 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

10 – informations diverses

..Horaires des 6 écoles de la commune nouvelle. Mme le Maire informe l'assemblée du maintien des mêmes horaires dans chacune des 6 écoles de la commune, soit :

Écoles publiques – Commune Aime-la-Plagne	Horaires scolaires
Maternelle Aime Pierre Borrione	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 et de 13h30 à 16h30
Élémentaire Aime Pierre Borrione	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H30 et de 13h30 à 16h30
Centron	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 12h00 et de 14h00 à 16h45
Granier	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 16h00
Longefoy	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H45 à 11H45 et de 13h45 à 16h45
Villette	

	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8H30 à 11H45 et de 13h45 à 16h30
--	---

..Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin prochains : Mme le Maire rappelle à l'assemblée que chacun devra s'inscrire sur des créneaux de permanence, dans un des 8 bureaux de vote de la commune et qu'une liste prioritaire de vaccination pour les élus va être établie pour transmission à M. le Préfet.

..Laurent Desbrini indique que la station de Montalbert ouvrira le 19 juin prochain pour la saison estivale.

..Sylviane Duchosal fait un point sur la situation à l'Ehpad la Maison du Soleil, à Aime.

..Bernadette Chamoussin signale qu'un tour d'horizon a été effectué dans les villages pour recenser les personnes rencontrant des difficultés pour se faire vacciner.

..Corine Maironi-Gonthier indique qu'un projet de réaménagement de la salle des mariages et de la salle du conseil municipal est à l'étude, pour plus de confort et d'espace.